



1^{er} Open Fide Stéphanois

6 et 7 mai 2023

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Du 6 au 7 mai 2023, l'Échiquier Sportif de Saint-Étienne organise le 1er Open FIDE Stéphanois à la Maison d'Animation de la Métare, 96 boulevard Alexandre de Fraissinette, 42100 Saint-Etienne

Article 2 : Le tournoi est ouvert à tous les participants titulaires d'une licence A en cours de validité pour la saison 2022-2023 .

Cet open est décliné en deux tournois :

- open A : réservé aux Joueurs de moins de 2400 elo
- open B : réservé aux joueurs de moins de 1400 elos

Les joueurs de moins de 1400 elos peuvent participer indifféremment à l'un ou à l'autre tournoi.

Article 3 : Les droit d'inscription , 30 € pour les adultes et de 15€ pour les jeunes, seront à régler sur le site Hello Asso :

<https://www.helloasso.com/associations/echiquier-sportif-de-st-etienne/adhesions/1er-open-fide-stephanois>

Seuls les joueurs présents lors du pointage seront appariés pour la première ronde. En cas de retard, prévenir l'arbitre : 06 88 55 19 97

Il est possible de s'inscrire sur place auprès de l'organisateur à condition d'être présent au plus tard 20mn avant le début du tournoi.

Article 4 : Les règles du jeu sont celles de la FIDE et de la FFE adoptées lors du 93ème Congrès de la FIDE à Chennai (Inde), applicables depuis le 1er janvier 2023.

Article 5 : Le tournoi se dispute au système suisse en six rondes. Les appariements sont informatisés à l'aide du programme d'appariement PAPI 3.3.7. Les parties sont jouées à la cadence Fisher d'une heure avec un incrément de trente secondes par coup.

Article 6 : Un retard de 30' d'un joueur devant son échiquier est toléré. Sa pendule sera enclenchée au lancement de la ronde. Passé ce délai, la partie sera déclarée perdue par forfait pour le joueur retardataire.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l'arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n'est pas apparié pour la ronde suivante, sauf s'il se justifie auprès de l'arbitre avant la fin de la ronde.

Les joueurs inscrits dans les opens peuvent solliciter une ou plusieurs absences auprès de l'arbitre. En ce cas, ils ne sont pas appariés pour la (les) ronde(s) concernée(s).

Article 7 : Le classement est établi au nombre de points, En cas d'égalité, les départages sont (dans l'ordre d'application) : le Buchholz Tronqué, le Buchholz et la Performance.

Article 8 : Prix.

Les prix sont attribués à la place, après application des départages.

Tout joueur absent à la remise des prix renonce à percevoir son prix.

1er prix : 250 € – 2ème prix : 170 € – 3ème prix : 120 € – Prix par catégorie ; des lots à gagner pour l'open B

En tout, 1200€ de prix garantis s'il y a 60 inscrits

La liste des prix sera affichée lors de la ronde 4 dans la salle de jeu.

Article 9 : Le calendrier est le suivant :

Ronde 1	Samedi 06/05/2023	10h00
Ronde 2	"	13h30
Ronde 3	"	17h00
Ronde 4	Dimanche 07/05/2023	9h30
Ronde 5	"	13h00
Ronde 6	"	16h30
Cérémonie de clôture	Dimanche 07/05/2023	10 mn après la fin de la ronde 6

Le présent règlement intérieur, dûment affiché à l'entrée de l'aire de jeu, tient lieu de convocation.

Dès la fin d'une ronde, l'arbitre affiche les résultats. Les joueurs doivent vérifier leur score avant l'appariement de la ronde suivante.

Article 10 : Arbitrage.

L'arbitrage du tournoi est confié à Mr Christian JOLY, Arbitre Open 2.

Article 11 : Le jury d'appel est chargé de trancher les litiges techniques.

Il est constitué par l'organisateur du tournoi, de deux joueurs choisis dans les différents opens, de l'arbitre et d'un arbitre désigné par lui.

Pour présenter un appel au jury, il faut en informer l'arbitre au moment de l'incident, continuer la partie en appliquant ses directives puis, dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre. Les décisions de ce jury sont sans appel.

Article 12 : Conduite des joueurs et des arbitres.

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Echecs affichée dans la salle du tournoi.

Un joueur n'est pas autorisé à parler de parties en cours. Il doit par conséquent éviter toute conversation ou lecture suspecte.

Dès la fin de la partie, le vainqueur ou le conducteur des blancs en cas de nullité apporte à l'arbitre l'original feuilles de parties dûment complétées (résultat de la partie très clairement indiqué) et signées. Ils doivent également remettre le jeu en place,

Analyses et blitz sont interdits dans la salle de jeu. Une salle d'analyse est à disposition des joueurs venant de terminer leur partie.

Article 13 : Les appariements et résultats sont donnés à titre indicatif sur le site de la Fédération Française des Echecs. Attention, seul le classement établi par l'organisateur est valide.

Article 14 : L'inscription au 1er Open FIDE Stéphanois implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

L'Organisateur

Christophe DUCROCQ

L'Arbitre

Christian JOLY